

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire 2026 - DE_001_2026

Séance du vendredi 27 février 2026

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 20 février 2026

Présents : 9

Votants: 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : STEPHANIE SALIES représentée par Matthieu PIJOULAT
ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD,
DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, PIERRE DUPONT,
JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: STEPHANIE SALIES représentée par Matthieu PIJOULAT

Absents: SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET, JEAN CHRISTOPHE GUY, GEORGETTE TOUZY

Excusés:

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de la commune.

Il donne lecture de cette convention entre l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » et la commune de Saint-Cernin, membre de Cantal Ingénierie & Territoires.

Cette mission comprend, pour chaque école, une prestation socle composée de :

- La mise en œuvre du principe du guichet unique qui permet de mieux traiter les demandes des utilisateurs afin de les qualifier et les orienter vers les bons interlocuteurs (académie ou collectivité) grâce à la mise à disposition de la plateforme d'assistance téléphonique académique ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Une première intervention sur site qui portera obligatoirement sur la réalisation d'un inventaire des équipements et d'un état des lieux lorsqu'il s'agira de la première convention conclue avec le maître d'ouvrage ;
- Une seconde intervention sur site qui pourra prendre la forme au choix de la collectivité d'une visite préventive (diagnostic des dysfonctionnements, éventuelles mises à jour des applications, dépannage lorsque c'est possible, conseils techniques...) ou d'une visite pour dépannage ponctuel.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintien à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- 500,00 € HT (forfaitaire) par école pour la "pr

Date de transmission de l'acte: 02/03/2026

Date de réception de l'AR: 02/03/2026

015-211501754-DE_001_2026-DE
A G E D I

- 250,00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

Montant de prestations pour la durée de la convention :

- Montant minimum de la prestation : 500,00 € H.T soit 600,00 € TTC.
- Montant maximum de la prestation : 1 500,00 € H.T soit 1 800,00 € TTC

La mission confiée à Cantal Ingénierie & Territoires débute à compter de la date de signature par les deux parties de la convention pour une durée de un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec C.I.T.
- autorise Monsieur le Maire à verser les différents acomptes correspondant aux étapes d'exécution de la mission.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 21/03/2026
et publication ou notification du 21/03/2026

Le Maire,
A.DUJOLS

Le Maire,
A.DUJOLS



La secrétaire de séance,
S.GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 02/03/2026
Date de réception de l'AR: 02/03/2026

015-211501754-DE_001_2026-DE
A G E D I